

CATEGORIES D'ÂGES (saison 2010-2011)

AVENIRS	9 ans et moins	2002 et après
POUSSINS	10 - 11 ans	2000 - 2001
BENJAMINS	12 - 13 ans	1998 - 1999
MINIMES	14 - 15 ans	1996 - 1997
CADETS	16 - 17 ans	1994 - 1995
JUNIORS	18 - 20 ans	1991 - 1992 - 1993
SENIORS	21 ans et plus	1990 et avant

Grilles de Performance

Ce sont des grilles de performances correspondant aux catégories d'âge concernées et permettant de se qualifier aux compétitions du programme sportif fédéral.

Remarque : les grilles de qualification ont été établies à l'issue des Jeux Olympiques 2008 et seront de nouveau actualisées en septembre 2010 pour la fin de l'olympiade 2009-2012. Elles seront publiées dès le début de la saison sportive 2010-2011.

Il n'existe pas de grille de qualification aux championnats de France élite à partir des performances de l'année en cours. La qualification ne peut être obtenue qu'à partir des places obtenues aux championnats de France N2 ou à partir de l'appartenance à la série élite.

On distingue sept niveaux de qualification pour lesquels correspond une grille de qualification.

Compétition	Catégories
Championnats de France N2	14 ans et plus (1997 et avant)
Championnats interrégionaux	14 ans et plus (1997 et avant)
Championnats de France jeunes en bassin de 50 m (une grille 14-17 ans et une grille 18-20 ans)	Juniors 18, 19 et 20 ans (1993, 1992, 1991)
	Cadets et minimes 14, 15, 16, 17 ans (1994, 1995, 1996, 1997)
Championnats de France cadets (une grille pour chaque année d'âge)	Cadets 17 ans (1994)
	Cadets 16 ans (1995)
Championnats de France minimes (une grille pour chaque année d'âge)	Minimes 15 ans (1996)
	Minimes 14 ans (1997)

Pour se qualifier aux championnats de France jeunes en bassin de 50 m (14 à 20 ans), il existe deux possibilités en fonction des années d'âge :

- les nageuses et les nageurs de 18 - 20 ans (nés en 1993, 1992 et 1991) doivent réaliser les performances de la grille 18 - 20 ans ;
- les nageuses et les nageurs de 14 - 17 ans (nés en 1997, 1996, 1995 et 1994) doivent réaliser les performances de la grille 14-17 ans.

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les classements nationaux et ne peut permettre une qualification aux compétitions du programme sportif fédéral. Seule exception, les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les classements nationaux.